Lois 26860

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

A.Gt 01-07-2002

M.B. 06-08-2002

Le Gouvernement de la Communauté française.

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 72, 97 et 98;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement

secondaire ordinaire de plein exercice;

Vu les propositions du Comité de concertation de l'enseignement confessionnel et du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel,

Arrête:

Article 1er. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel :

1° M. Jean-Guy Noël, rue des Cytises 31, 4460 Bierset,

- 2° Mme Françoise Demey, rue du Veneur 122, 7830 Graty,
- 3° M. Joseph Wollseifen, rue de la Neuville 38, 4877 Olne,
- 4° M. Daniel Salomon, rue de la Blommerie 36, 7700 Mouscron,
- 5° M. Bernard Etienne, rue du Centre 124, 5003 Saint-Marc.

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 1er:

- 1° M. Jean-Marie Demoustier, route de Fosses 127, 5060 Arsimont,
- 2° M. Joseph Lempereur, rue Niton 20, 4623 Fléron,
- 3° M. Bernard Delcroix, rue des Bruyères 12, 5140 Sombreffe, 4° M. Christian Deconinck, rue G. Vanden Berghe 27, 1070 Bruxelles,
- 5° M. Maurice Dans, rue de Voroux 15, 4340 Fooz.

Article 3. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel :

1° Mme Irène Hody, rue du Commerce 14, 4100 Seraing,

- 2° M. Alain Massart, Steenokkerzeelstraat 142, 1930 Zaventem,
- 3° M. Serge Delehouzée, chaussée d'Enghien 350, 7060 Soignies,
- 4° Mme Anne Sevrin, avenue des Trieux 6, 5000 Namur,
- 5° Mme Maryse Stengele, avenue de Rohan 29, 1420 Braine-l'Alleud.

Article 4. - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 3 :

- 1° M. Pol Soudan, avenue des Chênes 28, 6001 Marcinelle,
- 2° M. Jacques Lefère, boulevard Saint-Michel, 1040 Bruxelles,
- 3° M. Yves Michel, avenue de la Sarriette 89, 1020 Bruxelles,
- 4° M. Jean-Louis Bouxin, rue des Remparts 35, 6030 Marchienne-au-Pont,
- 5° M. Jean-Louis Dambiermont, quai Saint-Léonard 80, 4000 Liège.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

Article 6. - Le Ministre ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

